



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des mesures d'aide aux entreprises touchées par le mouvement des « gilets jaunes »

Bercy veut instaurer du chômage partiel et des ouvertures supplémentaires le dimanche pour rattraper les pertes de chiffre d'affaires des semaines passées

A défaut d'apaiser les « gilets jaunes », ou de regonfler le moral des ménages, qui a fortement baissé en novembre pour atteindre son plus bas niveau depuis février 2015, le gouvernement s'efforce de rassurer les entreprises. Déplorant l'« impact sévère » qu'ont eu « les événements récents » pour nombre d'enseignes et de PME, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a annoncé, à l'issue d'une réunion, lundi 26 novembre à Bercy, l'instauration immédiate de plusieurs mesures de soutien à l'activité. Un micro-plan d'aide que sera chargée de superviser la cellule de continuité économique, réactivée pour l'occasion.

La mise en place de cette entité ad hoc, composée de représentants des professionnels et des services de l'Etat, était réclamée par le Medef. Elle aura pour mission de veiller au « bon remboursement, par les assureurs, des dégâts qui ont été causés ». Outre des facilités en cas de dépassements de découvert accordés par les banques, un étalement des échéances sociales et fiscales pourra être décidé « entreprise par entreprise ». La Banque publi-

que d'investissement (BPI) sera également sollicitée pour « alléger la trésorerie » des structures en difficulté.

« Je demanderai à la ministre du travail, Muriel Pénicaud, si elle peut mettre en œuvre de manière anticipée des mesures de chômage partiel [...] et des ouvertures supplémentaires le dimanche pour les commerces qui n'en bénéficieraient pas et pourraient donc rattraper leur perte de chiffre d'affaires des semaines passées », a ajouté Bruno Le Maire.

Effet de cumul

S'il est encore « trop tôt » pour estimer les répercussions des mobilisations sur la croissance du produit intérieur brut (PIB), il y a de fortes chances que la consommation, déjà en berne, s'en ressente. Pour « la grande distribution, la perte de chiffre d'affaires a été de 35 %, le samedi 17 novembre, et de 18 %, le samedi 24 novembre; dans la semaine, elle s'est échelonnée, entre 8 et 15 % », selon le ministre. Des reculs qui « peuvent atteindre 60 à 70 % pour certains artisans bouchers, coiffeurs ou boulangers ».

Toutes les régions n'ont toutefois pas été jusque-là affectées de



la même façon. Malgré la manifestation qui s'est déroulée sur les Champs-Élysées, l'Île-de-France reste, semble-t-il, relativement épargnée, alors que d'importants blocages ont paralysé l'activité dans le Gard, autour d'Alès et Nîmes, mais aussi dans l'Hérault et en Gironde.

« Il y a un effet de cumul, explique Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) : non seulement certains magasins sont fermés ou pâtissent des filtres, mais les blocages d'entrepôts posent des problèmes d'approvisionnement. Des sites, aujourd'hui, ne peuvent pas ouvrir faute d'avoir été livrés. »

« Certaines entreprises ont eu jusqu'à 70 % de leur flotte de camions bloquée », confirme Marie-Laure Merville, de la Fédération nationale des transports routiers. Dans le secteur, des baisses de chiffre d'affaires de 15 %, « au minimum », ont été enregistrées.

Côté commerce, la situation est particulièrement tendue dans l'alimentaire, notamment pour les vendeurs de fruits et légumes, qui n'ont pas pu écouler leurs stocks. « Leurs pertes, souligne Jacques Creyssel, ne sont pas rat-

trapables, contrairement à celles des magasins de jouets. »

La pilule est d'autant plus amère pour commerçants et distributeurs que l'approche des fêtes rime désormais avec « Black Friday » et « Cyber Monday ». Ces opérations promotionnelles importées des États-Unis avaient permis, en 2017, de doper de 8 % la fréquentation des centres commerciaux par rapport à l'année précédente. Un chiffre qui a dégringolé à -19,1 % dans les espaces situés en périphérie des villes le week-end dernier.

Les barrages ont sans doute davantage joué que la vidéo mise en ligne, vendredi 23 novembre, par la secrétaire d'État à la transition écologique, Brune Poirson, dénonçant une « double arnaque pour la planète et pour [le] portemonnaie ». Des propos qu'ont peu goûtés les enseignes...

« Le gouvernement aurait dû faire preuve de plus de retenue, estime Gontran Thüring, délégué général du Conseil national des centres commerciaux (CNCC). Il ne devrait pas stigmatiser de catégories socioprofessionnelles. Maintenant, on attend ce que va dire l'oracle Macron. » ■

ÉLISE BARTHET